

COLLÈGES : DES DISTRIBUTEURS DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES À DISPOSITION DES COLLÉGIENNES

Afin de lutter contre la précarité menstruelle le Département de la Drôme finance l'installation de distributeurs de protections périodiques dans les collèges publics et privés volontaires. Un de ces appareils a été inauguré ce lundi 10 juin au collège Jean ZAY à Valence.

Alors que l'adolescence est marquée par une période de doutes, la difficulté pour une jeune femme à se procurer des protections périodiques peut conduire à des situations de stress. Elle est source d'absentéisme et d'inégalités entre les hommes et les femmes. Pour remédier à cette situation qui touche chaque année environ 12 % des jeunes filles, le Département de la Drôme propose depuis ce printemps l'installation de distributeurs de protections périodiques dans les collèges drômois qui en font la demande. La vice-présidente du Conseil départemental en charge notamment de l'éducation et de la jeunesse, Véronique PUGEAT, et la conseillère départementale déléguée à la santé, Linda HAJJARI, ont inauguré le distributeur installé au collège Jean ZAY à Valence, ce lundi 10 juin en présence de la principale du collège Corinne RO-CHELLE et d'éco-délégués de l'établissement.

16 collèges volontaires

Les distributeurs installés dans les collèges drômois sont produits en France par l'entreprise Marguerite & Compagnie. Pour le confort, la sécurité des collégiennes et dans un souci de préservation de l'environnement, les protections fournies répondent aux meilleurs standards sanitaires et environnementaux (coton biologique, aucun perturbateur endocrinien). Une enveloppe de **37 000 €** a été consacrée à ce projet pour l'ensemble des collèges publics et privés. L'installation d'un distributeur est conditionnée à une intervention des agents du service Éducation Jeunesse du Département notamment pour sensibiliser la communauté éducative. Le Département prend en charge l'installation du distributeur ainsi que la première recharge. Seize collèges seront équipés dès ce printemps (*). Le déploiement de l'opération se poursuivra jusqu'à fin 2024.

Une expérimentation à Cléon d'Andran

Ces installations s'inscrivent dans une démarche de dialogue initié par le Département avec les collégiens, pour améliorer les conditions de vie au collège. Elles font suite à une expérimentation de six mois menée au collège Olivier de Serres à Cléon d'Andran. Cette expérimentation a permis de lever certains doutes sur le fonctionnement des distributeurs. Les équipes du collège ont en effet constaté que les protections sont utilisées sans surconsommation, sont bien jetées à la poubelle et non dans les toilettes, et aucun nettoyage supplémentaire à prévoir.

Briser le tabou des règles

Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : ***« Alors que le tabou autour des règles est encore fort, avec ces distributeurs de protection périodiques, les collégiennes n'auront pas besoin de demander, elles pourront se servir directement. La précarité menstruelle est source d'absentéisme et de décrochage scolaire. En tant que collectivité en charge des Solidarités et des collèges, avec cette action le Département contribue à réduire les inégalités d'accès à l'éducation entre les hommes et les femmes. »***

(*) : les collèges de Jean Zay, Paul Valéry (Valence), Jean Perrin (Saint-Paul-Trois-Châteaux), Marguerite DURAS et Gustave Monod (Montélimar), Jean Macé (Portes-Lès-Valence), Etienne-Jean Lapassat – (Romans-sur-Isère), Marc Seignobos et François Gondin (Chabeuil), Barjavel Roumanille (Nyons), Marcelle Rivier (Beaumont-lès-Valence), Lis Isclo d'or (Pierrelatte), Revesz Long, Saint Louis (Crest), Anne Cartier (Livron-sur-Drôme), Les Goélands (Saint-Rambert-d'Albon).